

## **Demande de ☒ Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions** **☐ Permis de construire comprenant ou non des démolitions**

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

- ① Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
- ① Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) via le service « Gérer mes biens immobiliers ». Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

**Vous devez utiliser ce formulaire si :**

- vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs...).
- vous réalisez une nouvelle construction.
- vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- votre projet comprend des démolitions.
- votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PA 053 219 26 00001

PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier

La présente déclaration a été reçue à la mairie

le 30/04/2022



Cachet de la mairie et signature du receveur

**Dossier transmis :**

- ☐ à l'Architecte des Bâtiments de France
- ☐ au Directeur du Parc National
- ☐ au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- ☐ au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

### **1 Identité du demandeur<sup>[1]</sup>**

① Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

[1] Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.



## 1.1 Vous êtes un particulier

Nom

Prénom

Date et lieu de naissance : Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Département : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

## 1.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination

ABBFD

Raison sociale

ABBFD

N° SIRET

9 7 7 9 4 9 2 5 4 0 0 0 1 4

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale :

Nom

DENIS

Prénom

Michaël

## 2 Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 3 Voie : chemin de l'Abbaye

Lieu-dit : Fontaine-Daniel

Localité : SAINT GEORGES BUTTAVENT

Code postal : 5 3 1 0 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Téléphone : 0 2 4 3 0 0 2 8 1 8 Indicateur pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

Adresse électronique :

michael @ abbaye.info

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : FRANCE

Division territoriale : \_\_\_\_\_

☒ J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

## 2Bis Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s)

① Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées.

Pour un particulier :

Nom

Prénom

Pour une personne morale :

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :

Nom

Prénom

[2] J'ai pris bonne note que ces informations doivent être communiquées avec l'accord de la personne concernée et qu'elles seront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande.



Adresse : Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Si cette personne habite à l'étranger :

Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

### 3 Le terrain

#### 3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

① Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire<sup>[3]</sup>.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 14 Voie : rue des Tisserands

Lieu-dit : Fontaine-Daniel

Localité : Saint-Georges-Buttavent

Code postal : 5 3 1 0 0

Références cadastrales<sup>[4]</sup> :

① Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 14.

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

#### 3.2 Situation juridique du terrain

① Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? ☐ Oui ☒ Non ☐ Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? ☐ Oui ☒ Non ☐ Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? ☐ Oui ☒ Non ☐ Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? ☐ Oui ☒ Non ☐ Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? ☐ Oui ☐ Non ☒ Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? ☐ Oui ☐ Non ☒ Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

[3] Si votre projet d'aménagement est situé dans le périmètre d'une opération de revitalisation du territoire et prévu par un contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA), la contiguïté des parcelles n'est pas requise dans le cadre d'une demande de permis d'aménager.

[4] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.



## 4 À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

① Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction).

### 4.1 Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés quel que soit le secteur de la commune

① Cochez la ou les cases correspondantes.

- |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Lotissement</li><li><input type="checkbox"/> Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre</li><li><input type="checkbox"/> Terrain de camping</li><li><input type="checkbox"/> Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances</li><li><input type="checkbox"/> Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés</li><li><input type="checkbox"/> Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports</li><li><input type="checkbox"/> Aménagement d'un golf</li><li><input type="checkbox"/> Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m<sup>2</sup>, constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs</li><li><input type="checkbox"/> Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li><input checked="" type="checkbox"/> Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs<ul style="list-style-type: none"><li>• Contenance (nombre d'unités) : <u>69</u></li></ul></li><li><input type="checkbox"/> Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :<ul style="list-style-type: none"><li>• Superficie en m<sup>2</sup> : <u>                    </u></li><li>• Profondeur (pour les affouillements) : <u>                    </u></li><li>• Hauteur (pour les exhaussements) : <u>                    </u></li></ul></li></ul> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### Dans les secteurs protégés

**Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé<sup>(5)</sup> :**

- ☐ Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- ☐ Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

**Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques<sup>(5)</sup> :**

- ☐ Création d'une voie
- ☐ Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
- ☐ Création d'un espace public

**Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle<sup>(5)</sup> :**

- ☐ Création d'un espace public

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Extension d'une aire de stationnement destinée aux visiteurs et clients de l'Abbaye de Fontaine-Daniel et de la Porterie de l'Abbaye de Fontaine-Daniel. Modification du terrain existant à minima, sans artificialisation ni imperméabilisation du sol : nivellement et stabilisation du sol par remplacement de la couche superficielle supérieure de terre par une couche équivalente de cailloux, sans membrane de séparation.

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m<sup>2</sup>) : 2270



Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :  
1 (nivellement et stabilisation du sol)

#### 4.2 À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés : \_\_\_\_\_ Surface de plancher maximale envisagée (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

**Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?**

- ☐ Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot
- ☐ Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande
- ☐ La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux définition différés ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

☐ Consignation en compte bloqué ou ☐ Garantie financière d'achèvement des travaux

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? ☐ Oui ☐ Non

#### 4.3 À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs : \_\_\_\_\_

**Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)**

Nombre d'emplacements réservés aux HLL : \_\_\_\_\_

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Nombre maximal de personnes accueillies : \_\_\_\_\_

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements



## 5 À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

### 5.1 Architecte

Vous avez eu recours à un architecte<sup>[6]</sup> : Oui ☐ Non ☒

Si oui, vous devez compléter les informations ci-dessous :

**Pour un architecte personne physique :**

Nom de l'architecte :

Prénom :

**Pour une personne morale :**

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société

Représentant de la personne morale :

Nom

Prénom

Numéro :

Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :

BP :

Cedex :

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes<sup>[7]</sup> :

Conseil Régional de :

Téléphone :

ou Télécopie :

ou

Adresse électronique :

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte, veuillez cocher la case ci-dessous<sup>[8]</sup> :

☒ Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

[6] Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration (loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture).

[7] Le numéro de récépissé est transmis par l'architecte auteur du projet architectural lorsque celui-ci est soumis à la formalité de déclaration à l'ordre des architectes.

[8] Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m<sup>2</sup> de surface de plancher ;
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150 m<sup>2</sup> de surface de plancher ;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m<sup>2</sup> ;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m<sup>2</sup>.



## 5.2 Nature du projet envisagé

- ☐ Nouvelle construction ☐ Travaux sur construction existante  
☐ Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : \_\_\_\_\_

Si votre projet est un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol, indiquez sa puissance crête kW : \_\_\_\_\_ et la destination principale de l'énergie produite : \_\_\_\_\_

## 5.3 Informations complémentaires

- Nombre total de logements créés : \_\_\_\_\_ dont individuels : \_\_\_\_\_ dont collectifs : \_\_\_\_\_
- Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :  
Logement Locatif Social \_\_\_\_\_ Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) \_\_\_\_\_ Prêt à taux zéro \_\_\_\_\_  
Autres financements : \_\_\_\_\_

- Mode d'utilisation principale des logements :

☐ Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) ☐ Vente ☐ Location

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :

☐ Résidence principale ☐ Résidence secondaire

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser :

☐ Piscine ☐ Garage ☐ Véranda ☐ Abri de jardin

☐ Autres annexes à l'habitation : \_\_\_\_\_

Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :

- ☐ Résidence pour personnes âgées ☐ Résidence pour étudiants ☐ Résidence de tourisme  
☐ Résidence hôtelière à vocation sociale ☐ Résidence sociale ☐ Résidence pour personnes handicapées  
☐ Autres, précisez : \_\_\_\_\_

- Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : \_\_\_\_\_

- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce \_\_\_\_\_ 2 pièces \_\_\_\_\_  
3 pièces \_\_\_\_\_ 4 pièces \_\_\_\_\_ 5 pièces \_\_\_\_\_ 6 pièces et plus \_\_\_\_\_

- Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol \_\_\_\_\_ et au-dessous du sol \_\_\_\_\_

- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :

☐ Extension ☐ Surélévation ☐ Création de niveaux supplémentaires



- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :

- ☐ Transport
 ☐ Enseignement et recherche
 ☐ Action sociale  
☐ Ouvrage spécial
 ☐ Santé
 ☐ Culture et loisir

## 5.4 Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

## 5.5 Destination des constructions et tableau des surfaces

① Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Surfaces de plancher<sup>[9]</sup> en m<sup>2</sup> (article R.111-22 du code de l'urbanisme)

| Destinations                            | Surface existante avant travaux (A) | Surface créée <sup>[10]</sup> (B) | Surface créée par changement de destination <sup>[11]</sup> (C) | Surface supprimée <sup>[12]</sup> (D) | Surface supprimée par changement de destination <sup>[11]</sup> (E) | Surface totale<br>= (A) + (B)<br>+ (C)<br>- (D) - (E) |
|-----------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Habitation                              |                                     |                                   |                                                                 |                                       |                                                                     |                                                       |
| Hébergement hôtelier                    |                                     |                                   |                                                                 |                                       |                                                                     |                                                       |
| Bureaux                                 |                                     |                                   |                                                                 |                                       |                                                                     |                                                       |
| Commerce                                |                                     |                                   |                                                                 |                                       |                                                                     |                                                       |
| Artisanat <sup>[13]</sup>               |                                     |                                   |                                                                 |                                       |                                                                     |                                                       |
| Industrie                               |                                     |                                   |                                                                 |                                       |                                                                     |                                                       |
| Exploitation agricole ou forestière     |                                     |                                   |                                                                 |                                       |                                                                     |                                                       |
| Entrepôt                                |                                     |                                   |                                                                 |                                       |                                                                     |                                                       |
| Service public ou d'intérêt collectif   |                                     |                                   |                                                                 |                                       |                                                                     |                                                       |
| <b>Surfaces totales (m<sup>2</sup>)</b> |                                     |                                   |                                                                 |                                       |                                                                     |                                                       |

[9] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces disponible sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

[10] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[11] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

[12] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

[13] L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».



## 5.6 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

(i) Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5.

Surface de plancher en m<sup>2</sup> (article R.111-22 du code de l'urbanisme)

| Destinations<br>(article R.151-27 du code de l'urbanisme)       | Sous-destinations<br>(article R.151-28 du code de l'urbanisme)                     | Surface existante avant travaux<br>(A) | Surface créée <sup>[15]</sup><br>(B) | Surface créée par changement de destination <sup>[16]</sup> ou de sous-destination <sup>[17]</sup><br>(C) | Surface supprimée <sup>[18]</sup><br>(D) | Surface supprimée par changement de destination <sup>[16]</sup> ou de sous-destination <sup>[17]</sup><br>(E) | Surface totale =<br>(A) + (B) + (C) – (D) – (E) |
|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Exploitation agricole et forestière                             | Exploitation agricole                                                              |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
|                                                                 | Exploitation forestière                                                            |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
| Habitation                                                      | Logement                                                                           |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
|                                                                 | Hébergement                                                                        |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
| Commerce et activités de service                                | Artisanat et commerce de détail                                                    |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
|                                                                 | Restauration                                                                       |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
|                                                                 | Commerce de gros                                                                   |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
|                                                                 | Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle                      |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
|                                                                 | Cinéma                                                                             |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
|                                                                 | Hôtels                                                                             |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
|                                                                 | Autres hébergements touristiques                                                   |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
| Équipement d'intérêt collectif et services publics              | Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
|                                                                 | Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés        |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
|                                                                 | Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale                        |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
|                                                                 | Salles d'art et de spectacles                                                      |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
|                                                                 | Équipements sportifs                                                               |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
|                                                                 | Lieux de culte                                                                     |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
|                                                                 | Autres équipements recevant du public                                              |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
| Autres activités des secteurs primaire, secondaire ou tertiaire | Industrie                                                                          |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
|                                                                 | Entrepôt                                                                           |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
|                                                                 | Bureau                                                                             |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
|                                                                 | Centre de congrès et d'exposition                                                  |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
|                                                                 | Cuisine dédiée à la vente en ligne                                                 |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |
| Surfaces totales (en m <sup>2</sup> )                           |                                                                                    |                                        |                                      |                                                                                                           |                                          |                                                                                                               |                                                 |

[14] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces disponible sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

[15] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[16] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.

[17] Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.

[18] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

## 5.7 Stationnement

**Nombre de places de stationnement**

Avant réalisation du projet : 18      Après réalisation du projet : 87

**Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet**

Adresse 1 des aires de stationnement :

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : .....

Localité : \_\_\_\_\_

[illegible]

Adresse 2 des aires de stationnement :

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : \_\_\_\_\_

Code postal :

Nombre de places : 

Surface totale affectée au stationnement : 3140 m<sup>2</sup>, dont surface bâtie : 0 m<sup>2</sup>

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

## 6 À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

**i** Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

☐ Démolition totale      ☐ Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logements démolis : 10

## 7 Participation pour voirie et réseaux

**i** Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur.

### 7.1 Pour un particulier

Nom

Prénom

### 7.2 Pour une personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :

Nom

Prénom

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Adresse électronique :

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :



## 8 Informations pour l'application d'une législation connexe

### Indiquez si votre projet :

- ☐ porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité (IOTA) soumis à déclaration Loi sur l'eau en application des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement
- ☐ porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement
- ☐ fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)
- ☐ porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement
- ☐ déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent

**(i)** Si votre projet conduit à porter atteinte à une allée d'arbres ou un à alignement d'arbres bordant une voie ouverte à la circulation publique au sens de l'article L. 350-3 du code de l'environnement, une autorisation doit être obtenue ou une déclaration réalisée en application de cet article.

### Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

- (i)** Informations complémentaires
- ☐ se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
- ☒ se situe dans les abords d'un monument historique
- ☐ porte sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques
- ☐ si votre projet se situe dans un site classé ou en instance de classement au titre du code de l'environnement

au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation

- ☐ relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)
- ☐ a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme

Précisez laquelle :

☐ est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie

## 9 Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.

Je certifie exacts les renseignements fournis.

Je suis informé(e) qu'une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du CGI) pour le calcul des impôts directs locaux et des taxes d'urbanisme, sur l'espace sécurisé du site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) via le service « Gérer mes biens immobiliers ». Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

A Fontaine-Daniel

Fait le 3 0 / 0 4 / 2 0 2 6

Déclaration validée par le(s)  
demandeur(s) dans AD'AU

 **ABBAYE DE  
FONTAINE-DANIEL**  
53100 Fontaine-Daniel  
ABFD SAS • TVA FR33 977 949 254

Signature du (des) demandeur(s)

### Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.



## 10 Pour un permis d'aménagement portant sur un lotissement

En application de l'article L. 441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

☐ Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m<sup>2</sup>, je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

**Information à remplir sur le professionnel sollicité :**

☐ architecte ☐ paysagiste-concepteur

### 10.1 Pour une personne physique

Nom

Prénom

### 10.2 Pour une personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société

Représentant de la personne morale :

Nom

Prénom

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Téléphone :

Adresse électronique :

@

**Pour les architectes uniquement :**

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes<sup>[19]</sup> :

Conseil régional de :

[19] Le numéro de récépissé est transmis par l'architecte auteur du projet architectural lorsque celui-ci est soumis à la formalité de déclaration à l'ordre des architectes. Les six premiers caractères correspondent au numéro d'inscription à l'ordre des architectes.



## Références cadastrales : fiche complémentaire

① Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : 0 0 0 Section : 0 D Numéro : 0 3 1 4 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 165

Préfixe : 0 0 0 Section : 0 D Numéro : 0 3 1 5 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1525

Préfixe : 0 0 0 Section : 0 D Numéro : 0 5 0 3 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 148000

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :

Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Superficie totale du terrain (en m<sup>2</sup>) : 149690

**Superficie totale du terrain (en m<sup>2</sup>) :** 149690



## Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et à la loi

n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

### 1 Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Le responsable de traitement est la commune de dépôt de votre dossier. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande. Pour toute information, question ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction,

veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

Dans le cas où votre demande relèverait de la compétence de l'État, vous pouvez exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données (DPD) du ministère en charge de l'urbanisme.

### 2 Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère chargé de l'urbanisme, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R. 423-75 à R. 423-79 du code de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R. 423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère chargé de l'urbanisme, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante\* .

Concernant SITADEL, vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification auprès du délégué à la protection des données (DPD) du MTE et du MCTRCT :

• à l'adresse suivante :

[rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr) ou [dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr)

Attention, si votre question concerne le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez vous reporter au 1).

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), à partir de son formulaire de contact <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

\* <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043279929>





## Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis d'aménager

- ① Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre déclaration et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe.
- Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'État chargé de l'urbanisme.
- Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.**

Dans le cadre d'une saisine par voie papier, vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction

de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [Art. R. 423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national...) <sup>[20]</sup>. Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PA1, PA4, PA17 et PA19, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [Art. A. 431-9 et A. 441-9 du code de l'urbanisme].

### 1 Pièces obligatoires pour tous les dossiers

| Pièce                                                                                                                                                         | Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> PA1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 441-2 a) du code de l'urbanisme]                                            | 1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires                              |
| <input checked="" type="checkbox"/> PA2. Une notice décrivant le terrain et le projet d'aménagement prévu [Art. R. 441-3 du code de l'urbanisme]              | 1 exemplaire par dossier                                                              |
| <input checked="" type="checkbox"/> PA3. Un plan de l'état actuel du terrain à aménager et de ses abords [Art. R. 441-4 1° du code de l'urbanisme]            | 1 exemplaire par dossier                                                              |
| <input checked="" type="checkbox"/> PA4. Un plan de composition d'ensemble du projet coté dans les trois dimensions [Art. R. 441-4 2° du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires                              |

### 2 Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet

| Pièce                                                                                                                                                                   | Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Si votre projet fait l'objet d'une concertation :</b>                                                                                                                |                                                                                       |
| <input type="checkbox"/> PA4-1. Le bilan de la concertation [Art. L 300-2 du code de l'urbanisme]                                                                       | 1 exemplaire par dossier                                                              |
| <b>Si votre projet porte sur un lotissement :</b>                                                                                                                       |                                                                                       |
| <input type="checkbox"/> PA5. Deux vues et coupes faisant apparaître la situation du projet dans le profil du terrain naturel [Art. R. 442-5 a) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier                                                              |
| <input type="checkbox"/> PA6. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 442-5 b) du code de l'urbanisme]                    | 1 exemplaire par dossier                                                              |
| <input type="checkbox"/> PA7. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 442-5 b) du code de l'urbanisme]                       | 1 exemplaire par dossier                                                              |

[20] Se renseigner auprès de la mairie



|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PA8. <b>Le programme et les plans des travaux d'aménagement</b> [Art. R. 442-5 c) du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PA9. <b>Un document graphique</b> faisant apparaître une ou plusieurs hypothèses d'implantation des bâtiments [Art. R. 442-5 d) du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PA10. <b>Un projet de règlement</b> s'il est envisagé d'apporter des compléments aux règles d'urbanisme en vigueur [Art. R. 442-6 a) du code de l'urbanisme]<br><b>Le pourcentage consacré aux logements sociaux</b> en cas de réalisation d'un programme de logement, si vous êtes dans un secteur délimité par un plan local d'urbanisme ou un document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels une partie doit être affectée à des logements sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme]. | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PA11. Si nécessaire, l' <b>attestation de la garantie d'achèvement</b> des travaux exigée par l'article R. 442-14 du code de l'urbanisme [Art. R. 442-6 a) du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PA12. <b>L'engagement du lotisseur</b> de constituer une association syndicale des acquéreurs de lots [Art. R. 442-7 du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                          |
| <input type="checkbox"/> PA12-1. <b>Une attestation</b> établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant la réalisation d'une étude de sols et sa prise en compte dans la conception du projet de lotissement. [Art. R. 442-8-1 du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                                      | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si votre projet porte sur la subdivision d'un lot provenant d'un lotissement soumis à permis d'aménager, dans la limite du nombre maximum de lots autorisés :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                          |
| <input type="checkbox"/> PA12-2. <b>L'attestation</b> de l'accord du lotisseur [Art. R. 442-21 b) du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si votre projet porte sur l'aménagement d'un terrain de camping ou d'un terrain aménagé pour l'hébergement touristique :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                          |
| <input type="checkbox"/> PA13. <b>Un engagement</b> d'exploiter le terrain selon le mode de gestion que vous avez indiqué dans votre demande [Art. R. 443-4 du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                          |
| <input type="checkbox"/> PA14. <b>L'étude d'impact</b> ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 441-5 1° du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PA14-1. <b>L'étude d'impact</b> actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 441-5 2° du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                                                                                                             | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si votre projet doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur un site Natura 2000 (Article L. 414-4 du code de l'environnement) :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                          |
| <input type="checkbox"/> PA15-1. <b>Le dossier d'évaluation des incidences</b> prévu à l'Art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 441-6 a) du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                          |
| <input type="checkbox"/> PA15-2. <b>L'attestation de conformité</b> du projet d'installation [Art. R. 441-6 b) du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si votre projet porte sur l'aménagement d'un terrain en vue de l'installation de résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                          |
| <input type="checkbox"/> PA 15-3. <b>L'attestation</b> assurant le respect des règles d'hygiène, de sécurité, de satisfaction des besoins en eau, assainissement et électricité [Art. R. 441-6-1 du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si votre projet nécessite une autorisation de défrichement :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                          |
| <input type="checkbox"/> PA16. <b>La copie de la lettre du préfet</b> qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 441-7 du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                         | 1 exemplaire par dossier |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| <b>Si votre projet se situe dans un cœur de parc national :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                          |
| <input type="checkbox"/> PA16-1. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 441-8-1 du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                                      | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L.512-6-1, L.512-7-6 et L.512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé :</b>                         |                          |
| <input type="checkbox"/> PA16-2. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prises en compte dans la conception du projet. [Art. R. 441-8-3 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                  |                          |
| <input type="checkbox"/> PA17. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                   | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si votre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent :</b>                                                                                                                                                                                                                                      |                          |
| <input type="checkbox"/> PA17-1. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]                                   | 1 exemplaire par dossier |

### 3 Pièces à joindre si votre projet comporte des constructions

| Pièce                                                                                                                                                                                                                                    | Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> PA18. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]                                                                                                         | 1 exemplaire par dossier<br>+ 5 exemplaires supplémentaires                           |
| <input type="checkbox"/> PA19. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]                                                                                                                            | 1 exemplaire par dossier                                                              |
| <input type="checkbox"/> PA20. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Art. R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]                                                                                                              | 1 exemplaire par dossier<br>+ 5 exemplaires supplémentaires                           |
| <b>Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :</b>                                        |                                                                                       |
| <input type="checkbox"/> PA21. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]                           | 1 exemplaire par dossier                                                              |
| <b>Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :</b>                                                                                                                                                 |                                                                                       |
| <input type="checkbox"/> PA22. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]                                            | 1 exemplaire par dossier                                                              |
| <b>Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :</b>                                                                                                                                                        |                                                                                       |
| <input type="checkbox"/> PA23. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]                                                                                                  | 1 exemplaire par dossier                                                              |
| <input type="checkbox"/> PA23-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier                                                              |
| <b>Si votre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :</b>                                                                                                                                         |                                                                                       |
| <input type="checkbox"/> PA23-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'Art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]                                | 1 exemplaire par dossier                                                              |
| <b>Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif :</b>                                                                                                      |                                                                                       |
| <input type="checkbox"/> PA23-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]                                                                                                         | 1 exemplaire par dossier                                                              |



|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| <b>Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                          |
| <input type="checkbox"/> PA24. <b>L'attestation</b> d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                          |
| <input type="checkbox"/> PA25. <b>L'attestation</b> de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si votre projet nécessite un agrément :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                          |
| <input type="checkbox"/> PA26. <b>La copie de l'agrément</b> [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                          |
| <input type="checkbox"/> PA27. <b>Une notice</b> précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                          |
| <input type="checkbox"/> PA28. <b>L'étude de sécurité</b> [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique ou la réglementation environnementale :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                          |
| <input type="checkbox"/> PA28-1. <b>Le formulaire attestant</b> la prise en compte de la réglementation thermique prévu par l'Art. R. 122-22 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]<br><b>OU</b><br><input type="checkbox"/> PA28-1-1 <b>Le formulaire</b> attestant la prise en compte des exigences performance énergétique et environnementale et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie en application de l'article R.122-24-1 et R.122-24-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si votre projet fait l'objet d'une concertation :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                          |
| <input type="checkbox"/> PA28-2. <b>Le bilan de la concertation et le document conclusif</b> [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                          |
| <input type="checkbox"/> PA28-3. <b>Une attestation</b> établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prises en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                          |
| <input type="checkbox"/> PA28-4. <b>Une attestation</b> établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prises en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-1-o) du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151.41 4°) du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :</b>                                                                                                   |                          |
| <input type="checkbox"/> PA29. <b>Un tableau</b> indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme]</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                          |
| <input type="checkbox"/> PA29-1. <b>Un tableau</b> indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 1 exemplaire par dossier |



**Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :**

|                                                                                                                                                                                                                                                           |                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PA30. La <b>délimitation</b> de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]                                                                                                                        | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PA31. La <b>mention de la surface</b> de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]                                                                                                                      | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PA32. L' <b>estimation sommaire</b> du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]                                                                                                               | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PA33. Dans les communes de la métropole, l' <b>engagement du demandeur</b> de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.831-1 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |

**Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, en justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PA34. Un <b>document</b> prévu aux articles R. 171-1 à R. 171-5 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PA35. Un <b>document</b> par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]                                                                                                                             | 1 exemplaire par dossier |

**Si votre projet nécessite un défrichement :**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PA36. La <b>copie de la lettre du préfet</b> qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|

**Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PA37. Une <b>justification du dépôt de la déclaration</b> au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]                                                                                                           | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PA37-1. Le <b>récépissé de la demande d'enregistrement</b> lorsqu'il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement pour laquelle une demande d'enregistrement a été déposée en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |

**Si votre projet nécessite un permis de démolir :**

|                                                                                                                                                                                                                       |                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PA38. Une <b>justification du dépôt de la demande</b> de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme]<br><b>OU</b> , si la demande de PC vaut demande de permis de démolir : | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PA39. Les <b>pièces à joindre</b> à une demande de permis de démolir, selon l'Annexe page 23 [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]                                                      |                          |

**Si votre projet se situe dans un lotissement :**

|                                                                                                                                                                         |                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> PA40. Le <b>certificat</b> indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1 <sup>er</sup> al du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PA41. Le <b>certificat</b> attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1 a) du code de l'urbanisme]               | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PA41-1. L' <b>attestation de l'accord</b> du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22-1 b) du code de l'urbanisme]              | 1 exemplaire par dossier |



|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| <b>Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                     |
| <input type="checkbox"/> PA42. Une copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m <sup>2</sup> constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier            |
| <input type="checkbox"/> PA43. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                                                                                                         | 1 exemplaire par dossier            |
| <b>Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                     |
| <input type="checkbox"/> PA44. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 1 exemplaire par dossier            |
| <input type="checkbox"/> PA45. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 1 exemplaire par dossier            |
| <b>Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                     |
| <input type="checkbox"/> PA46. Le plan de situation du terrain sur lequel seront réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme]<br><b>OU</b><br><input type="checkbox"/> PA47. La promesse synallagmatique de concession ou acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]                                                                                                    | 1 exemplaire par dossier            |
| <b>Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m<sup>2</sup> dans une commune de moins de 20 000 habitants :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                     |
| <input type="checkbox"/> PA48. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 1 exemplaire par dossier            |
| <b>Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                     |
| <input type="checkbox"/> PA49. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 1 exemplaire par dossier            |
| <b>Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                     |
| <input type="checkbox"/> PA50. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article R. 146-14 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                                                                                                 | 3 exemplaires                       |
| <b>Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                     |
| <input type="checkbox"/> PA51. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu à l'article R. 122-11 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                              | 3 exemplaires du dossier spécifique |
| <input type="checkbox"/> PA52. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 122-11 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                                                          | 3 exemplaires du dossier spécifique |
| <b>Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :</b>                                                                                                                                                                                                                                                |                                     |
| <input type="checkbox"/> PA52-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                                                                | 1 exemplaire par dossier            |
| <b>Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L.152-5 du code de l'urbanisme</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                     |
| <input type="checkbox"/> PA.52-2 Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées et justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1, L.152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]                                                                                                                                                            | 1 exemplaire par dossier            |



|                                                                                                                                                                                                                                           |                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| <b>Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :</b>                                                                                                                                                        |                          |
| <input type="checkbox"/> PA53. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatifs à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]                                                                       | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :</b>                                                                                                                                                   |                          |
| <input type="checkbox"/> PA54. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du coefficient d'occupation des sols [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]                                      | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si votre projet est soumis à la redevance bureaux :</b>                                                                                                                                                                                |                          |
| <input type="checkbox"/> PA58. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. A. 520-1 du code de l'urbanisme]                                                                                                                | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si vous bénéficiez, lorsque votre projet est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid, d'une dérogation :</b>                                                                                        |                          |
| <input type="checkbox"/> PA59. La décision prise sur la demande de dérogation à l'obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L. 712-3 du code de l'énergie [Art. R.431-16 q du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |

ABBFD SAS

3 chemin de l'Abbaye – 53100 SAINT-GEORGES-BUTTAVENT  
Michaël DENIS – michael@abbaye.info - +33 2 43 00 28 18

**FONTAINE-DANIEL**  
53100 SAINT-GEORGES-BUTTAVENT

**DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGER**

FORMULAIRE CERFA 16297\*01 – Demande de permis d'aménager

**CARNET DES PIÈCES JOINTES**

|                                                       |   |
|-------------------------------------------------------|---|
| Situation – Cadastre (PA1).....                       | 2 |
| Notice descriptive (PA2).....                         | 3 |
| Situation.....                                        | 3 |
| État initial du terrain et de ses abords.....         | 3 |
| État du stationnement à Fontaine-Daniel.....          | 3 |
| Orientation du projet.....                            | 4 |
| Aménagement du terrain.....                           | 4 |
| Embellissement.....                                   | 5 |
| Entrées/sorties des piétons et des véhicules.....     | 5 |
| Accès à la parcelle depuis la départementale 104..... | 5 |
| Gestion des éléments retirés.....                     | 5 |
| Plan de l'état actuel du terrain (PA3).....           | 6 |
| Vues de la parcelle.....                              | 7 |
| Plan de composition (PA4).....                        | 9 |



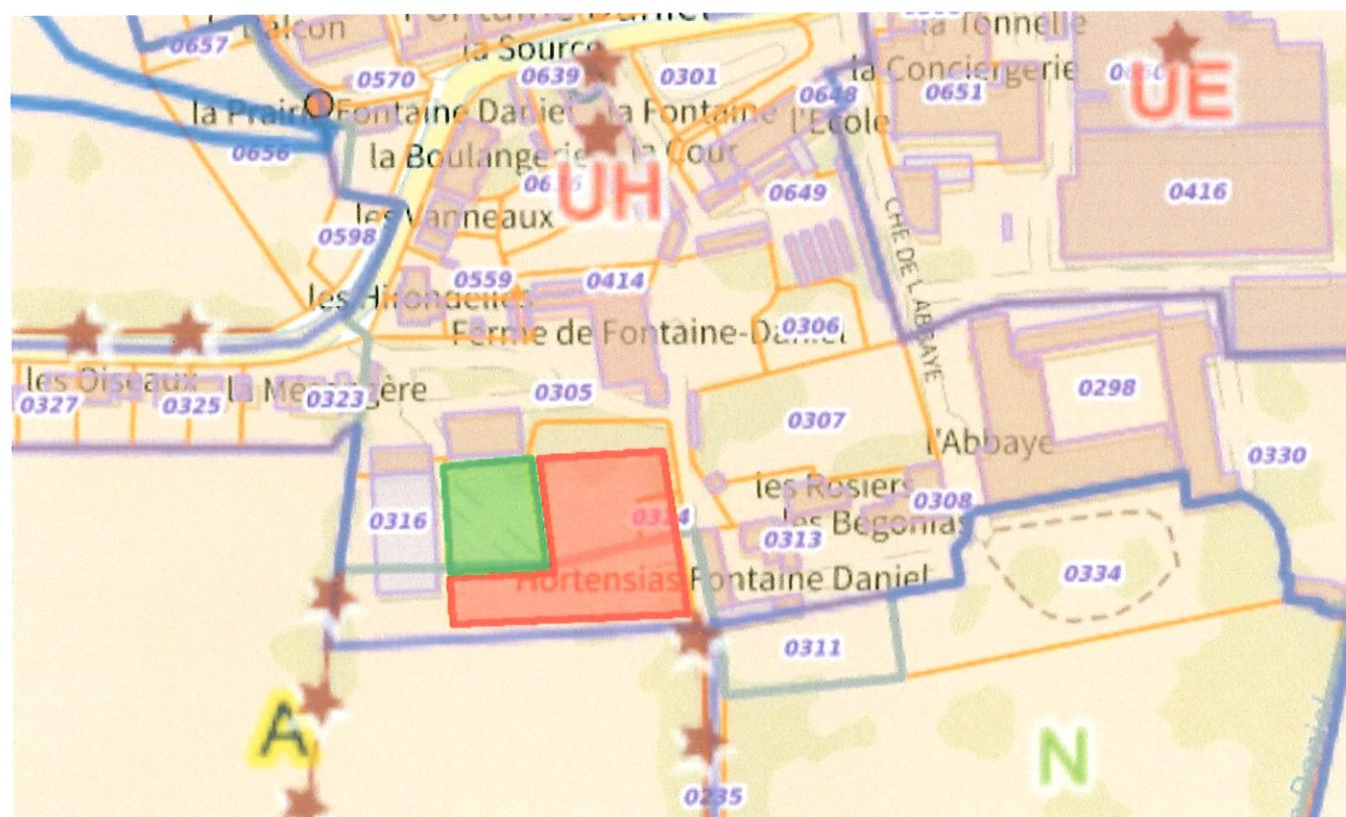
Le 10/06/2026 à 13:01  
Par : La Mairie  
https://www.saint-georges-butavent.fr/documents\_administratifs/69260



## SITUATION – CADASTRE (PA1)



Zone verte : stationnement existant, zone rouge : zone du projet





# NOTICE DESCRIPTIVE (PA2)

## Situation

Le projet se situe à Fontaine-Daniel, village situé sur la commune de Saint-Georges-Buttavent. Il concerne les parcelles 314, 315 et 503 de la section 0D et présente une surface totale de 2900 m<sup>2</sup>. Il est matérialisé sur le plan du cadastre (PA1) par la zone rouge. Le terrain concerné se situe à proximité de la Porterie de l'Abbaye de Fontaine-Daniel.

## État initial du terrain et de ses abords

Le terrain se situe à cheval sur trois parcelles. Ce terrain faisait partie d'une exploitation agricole jusqu'au 31 décembre 2024. Il a fait l'objet d'un défrichement, les ronces notamment s'étant fortement implantées sur la zone, puis d'une modification de zonage au PLUi.

Ce terrain, d'un seul tenant, présente un dénivelé assez peu marqué. D'Ouest en Est, la pente est d'environ 5 %, et de 1 % seulement du Nord au Sud.

Le projet consiste en une extension d'une zone de stationnement précédemment créée en parcelle 305 et matérialisée sur le plan du cadastre (PA1) par le rectangle vert.

## État du stationnement à Fontaine-Daniel

A ce jour, Fontaine-Daniel souffre d'un déficit particulièrement notable en stationnement. Un seul parking public est existant, face à l'ancien salon de coiffure avec moins de 10 places disponibles. Quelques zones de stationnement privées sont également disponibles pour une capacité de quelques dizaines de places. Le reste du stationnement s'effectue autour de la place du village et à proximité des bâtiments le long des routes.

L'ouverture au public de l'Abbaye et de sa Porterie devrait, nous l'espérons, créer un appel d'air. Le stationnement existant dans le village qui peine déjà à répondre à la demande actuelle ne peut en aucun cas répondre aux besoins de l'Abbaye. Les 20 places déjà créées (zone verte) devraient permettre de répondre raisonnablement à la première tranche d'ouverture, à savoir les séminaires d'entreprise. Mais le développement d'événements plus importants tels que les concerts ou les mariages notamment ne peut pas être envisagé sans une augmentation notable du nombre de place de stationnement.

Dans le alentours, les projets dont nous avons pu avoir connaissance à ce jour, sans en connaître précisément ni la capacité ni leur matérialité réelle, concernent une zone de stationnement existante, propriété de Toiles de Mayenne, et une zone non encore créé à proximité de la salle des fêtes.

Le projet de la société Toiles de Mayenne est, à notre connaissance, de transformer une zone de stationnement privée en zone de stationnement privée ouverte au public. Les simulations portées au permis de construire présentent une capacité d'environ 60 véhicules. Cette capacité serait affecté aux salariés de l'entreprise (actuellement le cas), aux visiteurs de Toiles de Mayenne qui se garent pour le moment en périphérie près du bâtiment de vente actuel ainsi qu'aux autres visiteurs pour le reste, notamment ceux désormais attirés, en saison, par les expositions culturelles désormais organisées à la chapelle Saint Michel.





Le projet de la mairie n'est pas encore public, mais les échanges que nous avons pu avoir avec la mairie ne laisse pas entrevoir une grande capacité, d'autant que celle-ci a vocation à alimenter en partie la salle des fêtes située juste à côté et qui devrait reprendre du service.

Dans ce cadre, la nécessité de créer une zone de stationnement est dès lors vital pour l'Abbaye de Fontaine-Daniel pour réussir son ouverture au public sans impacter notablement la vie du village.

Avec, notamment, une salle d'une capacité d'environ 300 personnes, les besoins pour la seule Abbaye de Fontaine-Daniel pourraient atteindre immédiatement un besoin de plus de 150 places.

Avec une capacité estimée de 80 places (en complément des 21 places déjà créées), ce projet n'est qu'une réponse très partielle aux besoins que l'activité de l'Abbaye pourrait rapidement engendrer.

## Orientation du projet

L'objectif est de transformer à minima le terrain pour maintenir autant que possible l'aspect initial du lieu.

Il n'est envisagé aucune artificialisation ni imperméabilisation des sols.

Cette zone de stationnement ne devrait pas être utilisée toute l'année, une fermeture de l'Abbaye et de la Porterie étant prévue pendant l'hiver. Les dates actuelles d'ouverture vont du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre.

Sur le terrain concerné, les zones de circulation seront de type « espace partagé ». Le lieu n'étant pas un lieu de passage régulier vers d'autres destinations, la circulation sera limitée.

## Aménagement du terrain

Le terrain sera conservé presque intégralement en l'état. Les changements ne seront que superficiels et deviendront à peine visibles à terme avec la repousse de l'herbe.

Deux objectifs : stabiliser le terrain pour permettre aux voitures de circuler sans risquer qu'elles ne restent bloquées et rattraper les petites variations de planéité. Le niveau du terrain ainsi que sa pente ne seront pas modifiés, et le maintien de la zone en herbe permettra de ne pas impacter les écoulements des eaux de pluie, point essentiel pour l'Abbaye qui se trouve en contrebas.

Il est prévu de supprimer la couche supérieure de terre végétale sur une dizaine de centimètres pour la remplacer par l'équivalent en caillou de type 15/40 (ou approchant) sans aucune couche de séparation.

Cette non-séparation des couches permettra une fusion progressive des cailloux et de la terre. L'herbe pourra ainsi reprendre sa place. Les cailloux, bien qu'absorbés par la terre, donneront aux voitures la stabilité nécessaire à leur circulation, même par temps de pluie.

Ce choix d'aménagement permettra, à court terme, au terrain de reprendre une forme presque identique à l'actuelle.

Aucune délimitation permanente n'est envisagée afin de permettre toutes les évolutions qui pourraient découler de la confrontation d'un projet théorique avec une réalité très pratique. La délimitation sera donc réalisée par des dispositifs tels que des piquets à pose manuelle et des cordelettes.





Aucune délimitation individuelle des places n'est envisagée, le sol devant rapidement se re-végétaliser. Seules les places PMR pourraient être adaptées pour répondre aux besoins spécifiques correspondants.

Les places de stationnement sont simulées sur la base des dimensions de la norme NF P91-100 augmentée pour la largeur de 30cm pour prendre en compte la déperdition inévitable du fait de l'absence de délimitation au sol, soit 5m de longueur et 2,30m + 0,30m de largeur pour des places de parking en bataille. Pour les places PMR, la simulation prévoit une largeur portée à 3,30m + 0,30m .

La zone de circulation partagée mesure au moins 5m de large afin de respecter les normes entre les places de stationnement.

## **Embellissement**

Afin de masquer les véhicules depuis l'entrée, il est envisagé de planter une haie irrégulière en limite Nord de la zone de stationnement. Sur le bord Est, les arbres présents seront conservés.

## **Entrées/sorties des piétons et des véhicules**

Pour accéder à la Porterie tout comme à l'Abbaye la sortie des piétons est prévue au Nord, le long du bâtiment. L'accès à la Porterie sera immédiat, le cheminement vers l'Abbaye se fera via la parcelle 307.

## **Accès à la parcelle depuis la départementale 104**

L'accès à la parcelle depuis la départementale 104 se fera par la Porterie, au 14 rue des Tisserands.

Pour le public, la Porterie retrouvera sa fonction première. Pour les habitants de l'Abbaye et des maisons voisines, l'accès sera maintenu par le chemin de l'Abbaye.

## **Gestion des éléments retirés**

Les éléments retirés seront intégralement conservés sur le site pour une réutilisation ultérieure, les besoins en terre végétale étant très réguliers.



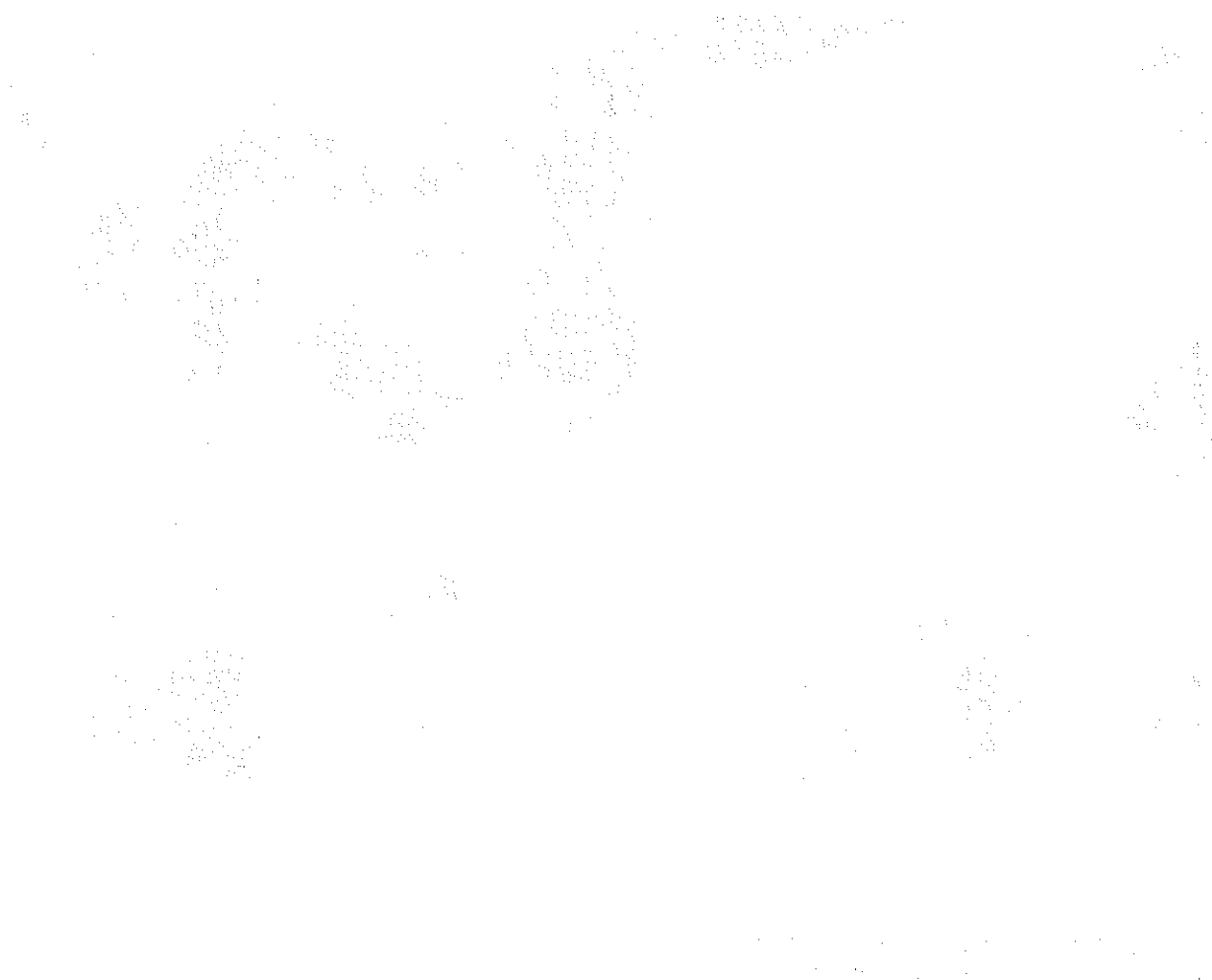
Publié le : 30/06/2026 13:01 (Europe/Paris)

Par : La Mairie

[https://www.saint-georges-buttavent.fr/documents\\_administratifs/69260](https://www.saint-georges-buttavent.fr/documents_administratifs/69260)

## PLAN DE L'ÉTAT ACTUEL DU TERRAIN (PA3)





## Vues de la parcelle









# PLAN DE COMPOSITION (PA4)

